



[Le Cercle des Sorcières Disparues](#)

[Bioethics](#) [Medical research](#) [Self-reliance...](#) [Society](#) [Seitai](#) [Child care](#) [Fun](#)
[Bioéthique](#) [Recherche médicale](#) [Autonomie...](#) [Société](#) [Maternage](#) [Humour](#)

Où finit la secte? Où commence la religion?

Cavanna

Charlie Hebdo, mercredi 28 juin 2000, p.6 .

Lutter contre les sectes. Noble ambition. Tout le monde est d'accord. Sauf les adhérents à une secte, cela va de soi, mais ceux-là sont encore -- pour combien de temps? -minoritaires au sein de la société française. Tout le monde, donc, est, en gros, d'accord. Surtout les fidèles de l'une au de l'autre des « grandes » religions ayant pignon sur rue, tradition vénérable, respectabilité reconnue par les pouvoirs publics...

Pour ces églises institutionnalisées, l'engouement actuel du pauvre monde vers les sectes commence à représenter une concurrence gênante, bientôt redoutable. Elles offrent aux âmes déboussolées qui abondent de plus en plus en cette période sans pitié la même marchandise que les hiérarchies ayant depuis des siècles pignon sur rue, mais elles y vont beaucoup plus carrément dans le mensonge, l'exploitation de l'angoisse, du besoin d'être rassuré, de se sentir coude à coude avec d'autres « élus », bref de la soif d'« autre chose » que le décevant réel avec la mort au bout.

Toute religion est une secte qui a réussi.

Et donc, mises à part des variantes de détail, ce qu'offrent les sectes est essentiellement la même marchandise que celle qu'offrent les religions établies : l'opium du peuple, la tranquillité des possédants. Vente à la sauvette qui porte ombrage aux supermarchés de l'illusion. Ce que *France-Soir* exprime dans un titre prudent: « Guerre aux sectes, mais gare aux libertés! »

Déclarer juridiquement la guerre aux sectes commence par la définition de la secte. C'est bien ce que redoutent les églises en place. Car tout ce qui caractérise une secte caractérise une religion. Opposer « secte » à « religion sérieuse » est jouer sur les mots. Une secte est une religion à son aurore. Une religion est une secte qui a réussi.

Le christianisme à son début (plutôt « les » christianismes) ne fut autre chose qu'une déviation -- une « hérésie », en langage ecclésiastique -- de la religion strictement nationale du peuple hébreu. La notion de Dieu fait homme et sacrifié pour sauver ses créatures était à l'époque tout aussi farfelue, révoltante, impie, que les pires insanités propagées par certaines des sectes actuelles. Ce n'est pas ici le lieu d'analyser comment cette secte éminemment consolationniste, surgie au moment favorable, sut s'imposer parmi les déshérités, puis, jouant des opportunités politiques et guerrières, connut la formidable expansion que l'on sait.

Attaquer une secte sur le dogme serait mettre l'accent sur l'absurdité de tout dogme et conduirait fatalement quiconque réfléchit un tant soit peu à appliquer la remise en cause aux dogmes mêmes des « trois religions du Livre », pour nous en tenir à celles-ci, les plus répandues en France. Comment récuser la mission divine de Ron Hubbard, fondateur de la Scientologie, et accepter la virginité de Marie, mère de Jésus, le dieu fait homme ? Comment nier les guérisons miraculeuses de tel ou tel gourou et accepter celles de Jésus relatées par les Évangiles, ou celles de Notre-Dame de Lourdes, de la Salette et d'ailleurs ?

Attaquer le bien-fondé des sectes sur la crédibilité (ou plutôt sur la non-absurdité) du dogme fondateur serait, pour les hiérarchies des religions établies, scier la branche qui les supporte elles-mêmes. Elles ont peur, les religions, de s'apercevoir qu'elles ne sont que cela: des sectes qui ont eu de la chance. Donc, laissons de côté les croyances, aussi hurluberlues soient-elles, au nom de la sacro-sainte liberté de conscience, ce qui du coup, proclamera notre magnanimité. Pas touche à la foi. Mais alors, par où attaquer?

Par l'infraction. Par le Code pénal. Il y a des choses que la loi ne permet pas, secte ou pas secte. On va donc définir une secte par ses manquements à la loi. On trouvera toujours quelque chose: les sectes sont, par vocation, excessives dans leurs pratiques. Ascèses exagérées, refus des soins médicaux, des transfusions, des vaccins, de la scolarisation des enfants, sévices « purificateurs », voire mystique du suicide ou de l'assassinat collectif. Ne serait-ce que la captation d'héritage ou l'escroquerie par persuasion, nécessaires au fonctionnement de la communauté... et au bien-être du gourou. Bref, on va définir une secte par ses manquements à la loi commune.

Mais, me direz-vous, nul besoin de lois nouvelles pour cela! Il suffit d'appliquer le Code aux sectes, personnes morales parfaitement définies, ou, individuellement, aux gourous et autres membres de l'encadrement ayant commis des délits.

Ça ne suffit pas. L'opinion, à commencer par les communautés chrétiennes, veut que la notion même d'association sectaire soit condamnable. La proposition de loi contenant le mot « secte » en toutes lettres -- quoique se gardant bien de le définir -- a été adoptée à l'unanimité par l'Assemblée. Ça n'arrive pas tous les jours!

Il fallait donc que la notion de secte contienne en soi sa condamnation. Difficile. On trouva. On inventa un délit, pour la circonstance: la manipulation mentale.

Ce qui ne résout rien et n'évite pas l'extension possible (par de mauvais esprits) de l'accusation de « manipulation » aux catéchismes, prêches et tous procédés d'endoctrinement pratiqués par les très respectables religions.

Madame Guigou, garde des Sceaux, tout en présentant favorablement le projet de loi, exprime sa circonspection quant au fait qu'une rédaction imprudente pourrait porter atteinte à la liberté de conscience et à celle d'association. Ce qui, exprimé poliment, veut dire exactement ceci: tapons sur les sectes, oui, mais attention que nos coups de trique ne tombent pas par inadvertance sur nos gros prélats mitrés, sur nos écoles confessionnelles, sur nos rabbins à papillotes, sur nos imams si susceptibles!

Ils l'ont votée à l'unanimité. Ça n'engageait à rien et ça fait homme d'ordre. Il va falloir maintenant définir exactement ce délit de « manipulation mentale ». Bien du plaisir, messieurs!

Où s'arrête la secte? Où commence la religion « convenable » ? Qu'on tortille comme on voudra, la seule vraie réponse est: au consensus local. Ce que les agences de tourisme nomment « tradition », « culture », façons politiquement correctes de dire « pression du plus grand nombre ». Adhérer à une secte est faire acte de non-conformisme en se réfugiant dans un conformisme plus séduisant.

Et là, nous touchons au véritable danger des sectes, qui est celui de l'appartenance à un groupe élu, supérieur à la masse ignare, avec dévouement total à un chef dont la parole est inattaquable. Ce n'est pas l'extravagance de la secte, ni ses entorses à la loi -- mis à part les cinglés du voyage vers Sirius -- qui sont le plus redoutables, mais bien le lavage de cerveau, l'abrutissement servile, la soumission docile et irresponsable. Le nazisme n'était-il pas une secte sans dieu mais avec gourou?
